



République française  
LOZERE  
MONTRODAT - Commune

### Séance du mercredi 11 décembre 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 26/11/2024

date d'affichage : 26/11/2024

onze décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

**Présents :** Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, David BOUQUIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

**Représentés :** ;

**Absents et Excusés :** Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADELLES, Ludovic MOULIN

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

### 2024D052 - Objet : Mission Assistance à maîtrise d'Ouvrage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la vente de l'ancienne école du village qui avait été mise en location, le Conseil Municipal a décidé de construire un logement neuf afin de maintenir l'offre de location communale.

Pour ce faire, des subventions ont été sollicitées concernant la construction d'un pavillon destiné à la location situé au lotissement de la Boriette.

A ce jour, la Commune a obtenu une aide financière de la DETR correspondant à 40% du coût prévisionnel éligible de la construction de la maison. La demande de subvention auprès du Département, pour laquelle nous avons obtenu un accord de principe est en cours de finalisation. Les aides cumulées représenteraient environ 50% du montant de la construction. L'achat du terrain et l'aménagement des abords ne sont pas subventionnés.

Pour cette opération, la Commune a fait le choix de faire appel à des entreprises proposant une construction "clefs en main".

Mais le montant étant supérieur à 90 000 €, la loi impose une consultation dématérialisée (site internet ad hoc) et une analyse des offres réalisée par un prestataire externe.

Il convient donc désormais de désigner l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage de ce chantier.

Il se trouve que Lozère Ingénierie, agence technique départementale réalise des prestations AMO pour les collectivités.

A partir des éléments de pré-étude réalisée par la Commune, Lozère Ingénierie propose d'effectuer les

Date de réception de l'AR: 16/12/2024

048-214801037-2024D052-DE

A G E D I

missions suivantes :

- rédaction du cahier des charges
- établissement du DCE ( dossier de consultation des entreprises) surface, matériaux, délai
- analyse des offres, classement
- passation du marché

Le conseil municipal aura à délibérer, au vu du classement pour le choix de l'entreprise.

Pour cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Lozère Ingénierie propose un devis qui s'élève à 2000 € HT et 2400 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Valide le devis
- Autorise M. le Maire à signer le devis et toute pièce s'y rapportant
- Inscrit cette dépense au Budget Prévisionnel 2025

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,  
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,  
Magali MOURGUES

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Magali Mourgues, is written over a faint circular stamp.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024

Date de réception de l'AR: 16/12/2024

048-214801037-2024D052-DE

A G E D I